Conseil de perfectionnement

Guide méthodologique pour la préparation et la conduite du Conseil de perfectionnement

Applicable *à* l'ensemble de l'offre accréditée de 1er et 2nd cycle

Septembre 2026

Nantes Université

Cadre de référence pour la tenue des Conseils de perfectionnement

Pourquoi un Conseil de perfectionnement ?

Le Conseil de perfectionnement (CP) est une instance consultative qui participe à **l'amélioration continue de la formation**. Il constitue un lieu **d'échanges** et **de préconisations** réunissant tous les acteurs impliqués dans une formation, sur la base d'un principe de mixité. Il réunit des responsables de formation, des membres des équipes pédagogiques et administratives (scolarité, services support, secrétariat pédagogique…), des acteurs socio-économiques et/ou des partenaires extérieurs des formations (institutionnels ou autres) dans leur diversité, ainsi que des étudiants en cours de formation et/ou d'anciens diplômés.

À partir des données issues des évaluations et des enquêtes, son rôle est de :

- Structurer un temps d'échanges privilégié avec les étudiants ;
- Poser un diagnostic sur le fonctionnement global de la formation ;
- Identifier les pistes potentielles d'amélioration de la qualité de la formation ;
- Favoriser l'adaptation de la formation au contexte de poursuite d'études et d'insertion professionnelle des diplômés ainsi qu'aux nouveaux besoins de formation ;
- Rendre lisibles les compétences transversales et professionnelles auxquelles prépare la formation ;
- Questionner les pratiques pédagogiques en faveur de la réussite des étudiants.

Comment organiser le Conseil de perfectionnement ?

Le Conseil de perfectionnement est sous la responsabilité du (de la) directeur (directrice) des études de la mention (1) qui peut en déléguer la présidence à tout membre de l'équipe pédagogique. Il ou elle peut s'appuyer sur les responsables d'années pour assurer l'organisation et /ou l'animation des séances.

Toutes les formations de l'offre accréditée sont concernées par la mise en place d'un Conseil de perfectionnement : licences générales, licences professionnelles, BUT, masters et formations en santé (DEUST, grades Licence et grades Master). Leur mise en place est recommandée pour les autres diplômes d'établissement (DU et DIU).

Le positionnement pertinent du Conseil de perfectionnement (au choix : mention/spécialité ou parcours) est déterminé par la direction de chaque composante après échanges avec les responsables des formations. Ce positionnement peut varier entre les formations au sein d'une même composante.

Le Conseil de perfectionnement est une instance qui doit se tenir à minima **une fois par an** (comme indiqué dans l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master). Cette fréquence permet d'analyser la formation en adéquation avec son rythme de vie et d'envisager des actions pour l'année universitaire suivante.

(1) En l'absence de Directeur/Directrice des études, la responsabilité du Conseil de Perfectionnement sera assurée par le/la responsable pédagogique de la formation

Préconisations pour la composition d'un Conseil de perfectionnement :

Réglementairement, un CP est composé :

- D'étudiants (en cours de formation et /ou anciens diplômés) : de **20 à 50 %**
- D'enseignants et enseignants-chercheurs de la formation : de **30 %** à **40 %**
- De représentants du monde socio-économique et /ou de partenaires externes : un minimum de **20%** pour les formations de Licence Générale et **30%** pour les formations de Licence Professionnelle, BUT et Master.

Les préconisations internes formulées par l'établissement :

- Minimum 10 membres pour composer un CP
- Présence de personnels des services administratifs en support (scolarité, secrétariat pédagogique, techniciens, …)
- Des services d'appui peuvent également vernir compléter la composition du Conseil de perfectionnement en fonction des thématiques abordées (insertion, pédagogie, formation continue, …)

Les préconisations qui émanent du Conseil de perfectionnement seront pilotées par l'équipe pédagogique (des pilotes seront éventuellement nommés), le / la directeur /directrice des études assurera le suivi d'un plan d'actions qui découle des préconisations avancées avec l'appui des services supports le cas échéant. Il /elle présente annuellement un bilan d'avancement du plan d'action dans les instances de la composante.

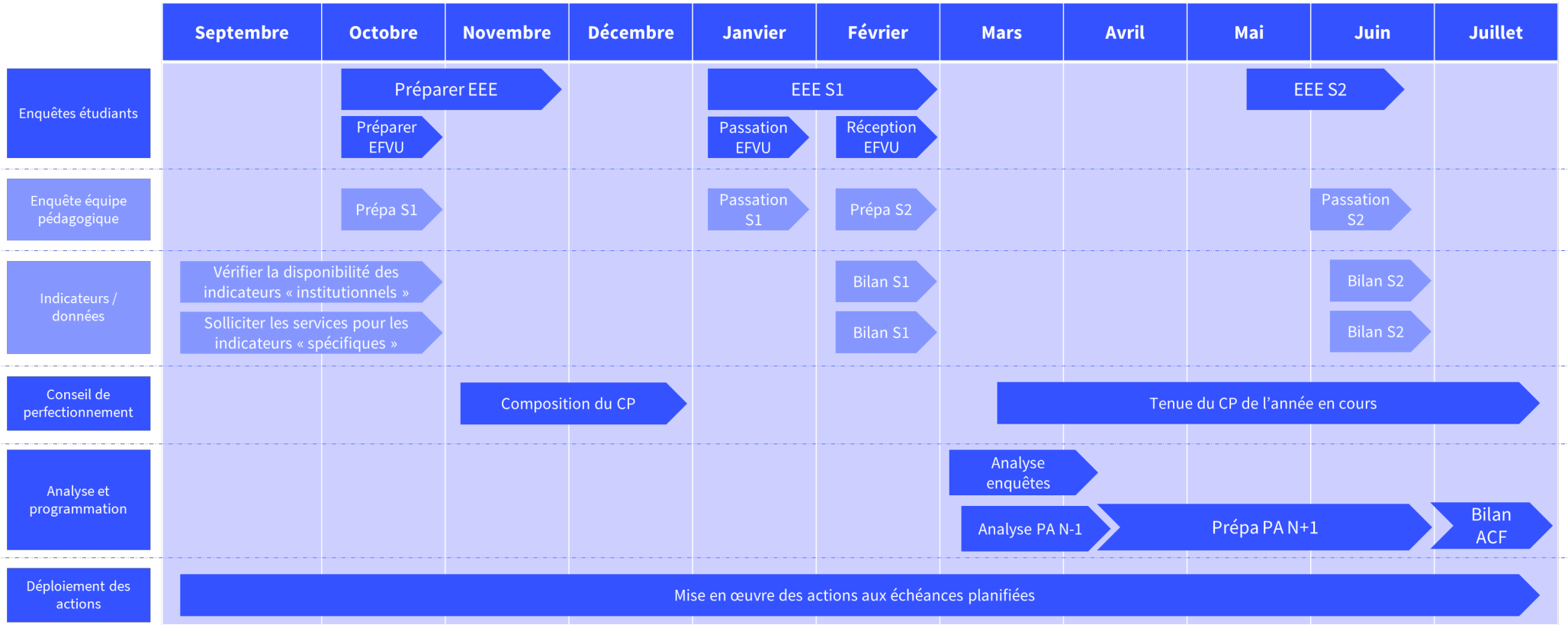
Le Conseil de perfectionnement s'inscrit dans une démarche globale d'amélioration des formations incluant toute une série de dispositifs qui se positionnent comme des aides à la décision (indicateurs, enquêtes, …) pour permettre à l'équipe pédagogique d'aiguiller ses choix en matière de développement de la formation. Cette démarche s'appuie sur les recommandations du Haut Conseil à l'Evaluation de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur (HCERES). Une page dédiée est disponible sur l'intranet : https://intraperso.univ-nantes.fr/documents-procedures/documents-dfve-scolarite-et-formation/offres-de-formations/hceres

Pour vous aider à mettre en œuvre votre Conseil de perfectionnement, vous disposez des ressources suivantes en annexe :

- Annexe 1 : Feuille de composition et d'émargement pour le Conseil de perfectionnement
- Annexe 2 : Modèle de relevé des préconisations pour le Conseil de perfectionnement

Vision annuelle de l'amélioration continue de la formation

Le Conseil de perfectionnement s'inscrit dans une approche globale visant à améliorer en continu nos formations. Il s'inscrit ainsi dans une année type comme un temps clef visant à analyser l'ensemble des données collectées au fil de l'année universitaire et en sortir des préconisations pour améliorer la formation.



EEE = Evaluation des enseignements par les étudiants
EFVU = Evaluation de la formation et de la vie universitaire
CP = Conseil de perfectionnement
PA = Plan d'actions
ACF = Amélioration continue de la formation

XXX Dispositif / ressource existante

XXX Dispositif / ressource en cours de création

Nantes Université

Que pouvons-nous observer lors d'un Conseil de perfectionnement ?

Les sujets qui peuvent être abordés lors d'un Conseil de perfectionnement sont nombreux. Il convient donc, en amont de sa préparation de disposer d'une vision holistique des points à aborder au cours de la séance. Toutefois, c'est bien le président du Conseil de perfectionnement qui fixe l'ordre du jour en fonction des spécificités et de l'actualité de la formation.

Pour vous appuyer dans la préparation de l'ordre du jour, vous trouverez ci-dessous un inventaire des items qui peuvent être examinés lors d'un Conseil de perfectionnement.

Liste des items que le Conseil de perfectionnement peut examiner

La liste présentée ci-dessous peut être utilisée comme point de départ pour le président du Conseil de perfectionnement. Elle se veut relativement exhaustive pour que chaque conseil puisse se focaliser sur les points qu'il entend étudier et qui peuvent varier d'une année sur l'autre.

1) Un examen de l'organisation pédagogique et administrative de la formation

Objectifs de la formation
Contenus de la formation
Organisation de la formation et de ses emplois du temps
Organisation des sessions d'examens (dont examens de rattrapage)
Place des projets, du terrain et des stages dans la formation
Place de l'alternance et /ou de la formation continue dans la formation
Place de l'international dans la formation
Vie étudiante / engagement étudiant

2) Un examen de la vie de campus et des conditions d'études

Conditions bâtimentaires pour les études (place, chauffage, disponibilités et accès, …)
Offre de restauration et impact sur l'emploi du temps
Accessibilité et horaires des services (bibliothèques, scolarité, …)
Aménagement des campus (garages à vélos, lieux de repos / pause, …)

3) Un examen de l'attractivité, du rayonnement et de la pertinence de la formation

Attractivité de la formation
Réussite étudiante
Insertion et poursuite d'études
Liens avec les milieux socio-économiques et ou les partenaires externes
Liens avec la recherche et initiation à la recherche

4) Un examen du pilotage et amélioration continue de la formation

Gestion quotidienne de la formation
Inscriptions et emplois du temps
Prise en compte des recommandations HCERES
Bilan et actions suite à l'Evaluation des formations et de la vie universitaire
Bilan et actions suite à l'Evaluation des enseignements par les étudiants
Bilan et actions suite à l'Evaluation par l'équipe pédagogique
Bilan et actions suite au suivi des indicateurs et tableaux de bord

Diffusion du bilan de la formation et des préconisations formulées par le CP

Le diagnostic produit permet de réaliser un bilan sur le fonctionnement global de la formation et de formuler des préconisations donc l'équipe pédagogique pourra se saisir.

Ces éléments seront transmis à l'ensemble des parties prenantes et interlocuteurs concernés par l'amélioration de la qualité des formations.

Diffusion du bilan et des préconisations

Le président du Conseil de perfectionnement, adresse le relevé de conclusions du CP et les préconisations au directeur / directrice de la composante et directeur / directrice adjoint / adjointe en charge de la formation du pôle.



Membres du CP : pour validation et suivi des préconisations



Equipe pédagogique : pour une prise en compte du bilan et des préconisations pour élaboration du plan d'action



Décanat / Conseil de composante : pour une vision générale de la formation et accompagner les équipes pédagogiques



Pôle de rattachement (Directeur / Directrice Adjoint / Adjointe à la Formation et Chargé.e d'Appui au Pilotage de l'Offre de Formation) : pour appuyer les composantes dans le processus d'amélioration continue des formations

Diffusion du compte rendu et des préconisations



Etudiants : pour avoir connaissance du bilan et des préconisations

L'équipe pédagogique peut partager avec les étudiants (en promotion complète ou via les représentants) sur les actions qui émanent des



Contacts :

Au sein des Services Universitaires : DFRU – Service d'Appui aux Enseignements
Au sein des équipes de proximité : Chargé.e d'Appui au Pilotage de l'Offre de Formation de votre pôle

Nantes Université

Suivi du Conseil de perfectionnement

Date du Conseil de perfectionnement	

Composition du Conseil de perfectionnement

Représentants de l'équipe pédagogique		
Nom Prénom	**Fonctions pour la formation et en dehors de la formation**	**Signature**
Représentants des services adm. supports : Scolarité, gestion de l'alternance…		
Nom Prénom	**Fonctions pour la formation et en dehors de la formation**	**Signature**
Représentants des étudiants		
Nom Prénom	**Fonctions pour la formation et en dehors de la formation**	**Signature**

Représentants des partenaires socio-économiques		
Nom Prénom	**Fonctions** **pour la formation et en dehors de la formation**	**Signature**

Nantes Université

Trame de relevé de décisions suite au Conseil de perfectionnement du JJ/MM/AAAA

Sur la base des données et indicateurs analysés, le Conseil de perfectionnement établit un **diagnostic** sur le fonctionnement de la formation.

Il repère :

- Ce qui fonctionne bien et qu'il faut maintenir ou valoriser ;
- Ce qui ne fonctionne pas (ou moins bien) et qu'il faut faire évoluer.

Le relevé de décisions peut également porter sur les actions que souhaite engager l'équipe pédagogique en matière d'amélioration continue de la formation

FICHE D'IDENTITE DE LA FORMATION

POLE : Choisissez un élément.

COMPOSANTE : Choisissez un élément.

CYCLE DE LA FORMATION :Choisissez un élément.

MENTION / SPECIALITE :

PARCOUR(S) :

Ce qui fonctionne bien dans la formation et qu'il faut maintenir ou valoriser		
	Nos observations – les retours que nous avons	**Nos préconisations et / ou actions que nous souhaitons engager**
Pour l'équipe pédagogique		
Pour les services administratifs supports		
Pour les étudiants		
Pour les partenaires socio-économiques		

Ce qui ne fonctionne pas (ou moins bien) et qu'il faut faire évoluer		
	Nos observations – les retours que nous avons	**Nos préconisations** **et / ou actions que nous souhaitons engager**
Pour l'équipe pédagogique		
Pour les services administratifs supports		
Pour les étudiants		
Pour les partenaires socio-économiques		

Le Conseil de perfectionnement formalise des **préconisations** pour améliorer la formation. Le directeur / la directrice des études déterminera, avec son équipe pédagogique, les **actions** et **engagements** pris pour les **améliorations** à apporter à la formation.